

Vers un cadre de collaboration pour le déminage des axes routiers de la RD Congo



Divers rapports de présence avérée de mines anti-personnelles et d'engins de guerre non explosés sur certains tronçons de la RN 5 ont amené la Coordination de la Cellule Infrastructures à réunir le lundi 1er octobre 2010 autour d'une table bailleurs de fonds, gestionnaires et exécutants des projets routiers, opérateurs de déminage et des représentants de l'Administration pour réfléchir sur une solution sécuritaire globale concernant les infrastructures routières sur l'ensemble du territoire congolais.

Outre la nécessité de prendre en compte désormais cet aspect de mines dans l'identification, la formulation et la mise en œuvre des projets routiers, la rencontre a débouché sur une proposition de protocole d'accord avec les opérateurs de déminage.

C'est donc dans le souci de dépolluer l'axe des travaux du Projet Pro-Routes dans le Nord du Katanga, une des régions les plus polluées en RD Congo avec des mines utilisées sur des zones stratégiques (routes, ponts, fossés), que la Cellule Infrastructures a pris l'initiative de contacter le Centre de coordination de lutte anti-mines des Nations Unies en RDC (UNMACC), représentant du Gouvernement dans le secteur de déminage. La rencontre du 5 octobre 2010 s'inscrit dans la proposition faite par cet organisme d'élargir le cadre d'échanges aux ONG de déminage opérant dans le Katanga (MAG, DCA) et aux autres partenaires de développement qui financent les infrastructures routières en RD Congo, afin d'aboutir à une concertation prenant en compte l'ensemble des projets routiers. Pro-Routes n'étant pas le seul projet confronté à la sécurisation des activités du projet contre la présence des mines.

Dans l'exposé qui a suivi le mot d'introduction du Coordonnateur de la Cellule Infrastructures, le représentant de l'UNMACC et des ONG MAG et DCA a brossé un tableau très exhaustif des zones polluées par des engins explosifs non explosés en RD Congo avec une présentation des informations générales sur les mines, la méthodologie dans le travail de déminage et les types d'intervention. A la fin de l'exposé, un devis a été proposé pour le déminage des sections Pweto-Moba, Moba-Fizi, Moba-Kalemie, Kalemie-Bendera, et Bendera-Fizi.

Dans les échanges qui ont suivi, les participants ont proposé de mettre en place une plate-forme d'information et d'échanges sur la question de mines en RD Congo, qui regrouperait tous les intervenants. La responsabilité d'assurer les échanges et la circulation des informations a été confiée au Centre de Coordination de la lutte anti-mines des Nations Unies en RD Congo (UNMACC) et à la Cellule Infrastructures du MITPR, tous deux représentants du Gouvernement dans les domaines spécifiques de mines et de Travaux publics. Leur rôle de coordination consistera à informer, prévenir et proposer pour des projets en cours et des projets en identification des solutions concrètes : aménagement des Termes de référence et des Cahiers de charge des études techniques et environnementales, etc.

De l'avis de tous les participants, la problématique de mines devrait faire l'objet d'une attention particulière dans l'identification, la formulation et la mise en œuvre des travaux d'infrastructures (routes, ports fluviaux et lacustres, aéroports, bâtiments publics, chemins de fer, etc. A cet effet, une action globale et durable devra être menée, impliquant le Gouvernement et les partenaires au développement.

Deux recommandations majeures ont été formulées à l'issue de la réunion :

- la préparation sous la responsabilité de l'UNMACC et de la CI du MITPR d'un Protocole d'accord pour un programme d'information, de sensibilisation, de formation et d'action en vue de la dépollution des zones d'exécution des projets d'infrastructures ;

- la fixation par les deux structures des modifications techniques nécessaires à apporter dans les Cahiers de charge des projets en cours d'identification.

Concernant les travaux déjà en exécution sur l'axe Kalemie-Bendera, la réunion a préconisé une action de sensibilisation immédiate à l'endroit du personnel de la Brigade de Kalemie.

Extrait du site du Ministère des Infrastructures, des Travaux Publics et de la Reconstruction/RDC